



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

APR 29 1982

UN/SA COLLECTION

Distr.  
GENERALE

A/37/208  
S/15004 —  
27 avril 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL/  
ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Trente-septième session  
Point 33 de la liste préliminaire\*  
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE  
Trente-septième année

Lettre datée du 26 avril 1982, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué de presse ci-joint, publié par le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 33 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Cuba auprès  
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Raul ROA-KOURI

\* A/37/50/Rev.1.

ANNEXE

Communiqué publié le 27 avril 1982 à New York par le Bureau de  
coordination du Mouvement des pays non alignés

1. Le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés condamne fermement la confirmation par la Cour d'appel d'Afrique du Sud des sentences de mort prononcées le 7 avril 1982 contre Ncimbithi Johnson Lubisi, Petrus Tsepho Mashigo et Naphtali Manana, tous trois membres de l'African National Congress. Ces sentences injustifiées ont ouvert une fois de plus la voie à l'assassinat légal des patriotes exerçant leur droit de légitime défense contre le système malfaisant d'apartheid, universellement condamné comme un crime contre l'humanité.
2. Constatant avec une grave préoccupation que le régime d'apartheid multiplie les procès arbitraires, en vertu de lois racistes et répressives autorisant de nouvelles exécutions, et que la Cour d'appel du régime d'apartheid doit statuer sur les sentences de mort prononcées contre trois autres membres de l'African National Congress - Anthony Tsotsobe, Johannes Shabangu et David Moise - le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse pression sur le régime d'apartheid en vue d'empêcher toute nouvelle exécution pour des actes résultant de l'opposition à l'apartheid, et d'obtenir la libération de tous les prisonniers politiques sud-africains.
3. Enfin, le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés prie instamment tous les Etats et toutes les organisations internationales, en accord avec la résolution 503 adoptée par le Conseil de sécurité en 1982, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour sauver la vie de ces trois patriotes.

-----